

La question litigieuse est celle-ci: les Canadiens, par l'entremise du Parlement, ont fourni de 80 à 120 millions de dollars, selon les chiffres utilisés, à la United Aircraft Corporation, de Longueuil, au Québec. Personne ne peut nier que cette société utilise cet argent à bon escient. Elle fabrique au Canada deux excellents moteurs d'avion qui se sont très bien vendus au Canada et à l'étranger.

Cependant, cette entreprise est aussi l'une des pires sociétés antisyndicales en Amérique du Nord, c'est-à-dire au Canada et aux États-Unis. Elle a eu un comportement absolument déplorable dans ses relations avec ses employés, à preuve, la grève qui dur depuis plus d'un an et demi à Longueuil, au Québec. Les employés de la société sont en grève depuis tout ce temps.

Les membres du Nouveau parti démocratique, partageant l'inquiétude des travailleurs de Longueuil, affirment que la société utilise l'argent fourni par le peuple canadien pour prolonger la grève, car aucune clause du contrat conclu entre l'entreprise et le gouvernement, ne lui interdit de transférer aux États-Unis du travail subventionné par le peuple canadien. C'est exactement ce que la société a fait durant la grève. L'orateur précédent a reconnu que le travail qui a été transféré aux États-Unis et qui devait être exécuté au Canada, ne sera pas rapatrié complètement avant la fin de 1976.

Une voix: C'est honteux!

M. Broadbent: Ce travail transféré à l'étranger durant la grève a permis à la société de la prolonger et de mettre en pratique sa politique foncièrement antisyndicale.

Quand nous avons réclamé que les contrats et la correspondance soient déposés, nous voulions savoir si une clause de ces contrats interdisait cette ligne d'action. Nous avons constaté à la lecture des contrats et selon les renseignements que nous avons obtenus, que les travailleurs canadiens étaient sans protection, de même que les contribuables canadiens qui ont fourni l'argent.

Nous avons voulu également examiner la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et la société. Et ici je partage le point de vue du député et celui du gouvernement. S'il y a des données de caractère confidentiel dont la divulgation pourrait nuire à la situation concurrentielle de l'entreprise ou à sa capacité de concurrencer d'autres fabricants, ces données doivent rester confidentielles. Mais cela ne justifie nullement le refus catégorique de divulguer la moindre correspondance. Sans doute une bonne part de celle-ci échangée depuis un an et demi concerne la grève. Sûrement le ministre et d'autres membres du gouvernement ont écrit à la société et celle-ci a dû justifier son attitude à l'égard de la grève.

Il y a eu sûrement des discussions au sujet des obligations de cette compagnie envers les travailleurs canadiens à son service. Toutefois, nos demandes ont essuyé un refus complet. Le ministre nous a refusé toute correspondance.

Je le répète, si ces renseignements peuvent nuire à la situation concurrentielle de la compagnie, ils devraient être confidentiels. Il est inacceptable de refuser aux Canadiens le droit d'être renseignés sur des dépenses de deniers publics au montant de 100 millions de dollars. Nous estimons avoir le droit de savoir, au nom des contribuables, ce qui s'est passé durant ces discussions. Plus précisément, nous cherchons à obtenir des renseignements au sujet des travailleurs à Longueuil (Québec) qui sont lésés depuis un an et demi et continuent à l'être. Nous n'acceptons donc pas l'attitude du gouvernement et avons l'intention d'exiger un vote sur cette importante question.

United Aircraft

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 62)

POUR Messieurs

Alkenbrack	Gillies	Malone
Allard	Grafftey	Masniuk
Baker	Halliday	McCain
(Grenville-Carleton)	Hamilton	McCleave
Beaudoin	(Swift Current-	McGrath
Benjamin	Maple Creek)	McKenzie
Blackburn	Hargrave	McKinley
Brewin	Hnatyshyn	Muir
Brisco	Holmes	Murta
Broadbent	Horner	Neil
Cadieu	Huntington	Nowlan
Clarke	Jelinek	Nystrom
(Vancouver Quadra)	Johnston	Oberle
Crouse	Kempling	Orlikow
Darling	Knowles	O'Sullivan
Dick	(Winnipeg-	Paproski
Douglas	Nord-Centre)	Patterson
(Nanaimo-Cowichan-	Knowles	Ritchie
Les Îles)	(Norfolk-Haldimand)	Rodriguez
Ellis	Laprise	Saltsman
Elzinga	La Salle	Schumacher
Epp	Lawrence	Stanfield
Forrestall	Leggatt	Stevens
Friesen	MacKay	Symes
Gilbert	Macquarrie	Towers
		Yewchuk—67.

CONTRE Messieurs

Abbott	Caron	Duquet
Allmand	Chrétien	Ethier
Andras	Clermont	Faulkner
(Port Arthur)	Collenette	Fleming
Andres	Corbin	Flynn
(Lincoln)	Corriveau	Foster
Appolloni (M ^{me})	Côté	Fox
Baker	Cullen	Francis
(Gander-Twillingate)	Cyr	Gauthier
Bécharde	Danson	(Ottawa-Vanier)
Bégin (M ^{lle})	De Bané	Gendron
Blouin	Demers	Gillespie
Boulangier	Dionne	Goodale
Breau	(Northumberland-	Goyer
Buchanan	Miramichi)	Gray
Bussièrès	Douglas	Guay
Caccia	(Bruce-Grey)	(Saint-Boniface)
Cafik	Duclos	Guay
Campagnolo (M ^{me})	Dupont	(Lévis)
Campbell (M ^{lle})	Dupras	Guilbault
(South Western Nova)		Haidasz
Campbell		
(LaSalle-Émard-Côte		
Saint-Paul)		